Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180420-0000018971-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 23/04/2018

Réception par le Préfet : 23/04/2018

Publication: 27/04/2018

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-4-11-3 **Séance du** vendredi 20 avril 2018

INFOBEST PALMRAIN SOLDE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE:

Mme GROFF.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN. Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2016-11-11-1 du 16 décembre 2016 relative à la convention de financement de l'Infobest Palmrain pour la période 2017-2019,
- VU la convention portant sur la poursuite de l'instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières pour le sud du Rhin supérieur "Infobest Palmrain" pour la période 2017-2019 du 28 décembre 2016,
- VU le règlement financier départemental,

- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 16 mars 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le versement du solde de la participation départementale 2017, d'un montant de 14 311,06 €, à la Regio Basiliensis, qui assure la gestion financière d'INFOBEST Palmrain.

Les crédits correspondants sont inscrits sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget départemental 2018 et feront l'objet d'un versement unique à réception du courrier de sollicitation de la Regio Basiliensis.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité